

COMMUNIQUE



Le 26 juillet 2010

Eurotunnel établit un nouveau record en transportant 9 382 voitures de l'Angleterre vers le continent en 24 heures

Eurotunnel a transporté, le vendredi 23 juillet, 9 382 véhicules de tourisme (*) de Folkestone (Kent) à Coquelles (Pas-de-Calais) à bord du *Shuttle*, la Navette ferroviaire qui franchit le tunnel sous la Manche en 35 minutes. Eurotunnel a ainsi établi un nouveau record de fréquentation : jamais autant de voitures n'avaient été embarquées en 24 heures dans le sens de circulation Grande-Bretagne/Continent, depuis l'ouverture du service Passagers, en décembre 1994.

Ce 23 juillet, 71 Navettes Passagers ont pris le départ de Folkestone, soit une toutes les 15 minutes entre 8h00 et minuit (heure locale). Leur taux de chargement moyen dépassait les 96,3 %. Cette affluence sans précédent n'a en rien entamé la qualité du service. Grâce à la mobilisation des équipes d'Eurotunnel, au renforcement des moyens matériels et à l'adaptation de l'organisation, tous les trains ont circulé à l'heure prévue et le trafic routier sur les Terminaux est resté fluide.

Le nouveau record coïncide avec le début des vacances scolaires sur le territoire britannique et marque l'entrée d'une saison d'été particulièrement dense, selon les réservations enregistrées par Eurotunnel.

Jo Willacy, directrice commerciale d'Eurotunnel, a déclaré :

« Ce record d'affluence est doublement une bonne nouvelle : d'abord parce qu'il témoigne du succès du Shuttle auprès des touristes britanniques, pour lesquels il constitue un moyen de transport économique pour partir en vacances au soleil ; ensuite, parce que la qualité du service, sa rapidité, sa fluidité, restent à la hauteur, même dans le rush des départs en vacances. Nos prévisions pour l'été sont très bonnes, le taux de parité livre/euro, le souvenir des embarras rencontrés par le transport aérien au printemps dernier jouent en notre faveur. Eurotunnel s'est adapté à ce grand rendez-vous en augmentant significativement le nombre de départs, porté, les jours de pointe, à quatre par heure et par sens de circulation. »

(*) Voitures (y compris motos, véhicules avec remorques, caravanes et camping-cars) et autocars.